



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (INO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

JUILLET

Capsule : Feu d'artifice

Les nombreuses fêtes et activités estivales sont propices à l'utilisation de feu d'artifice. Il faut manipuler les pièces pyrotechniques avec prudence puisqu'elles peuvent provoquer un incendie et causer de graves brûlures.

Il est important d'abord de s'informer de la réglementation municipale à ce sujet.

On doit aussi prendre le temps de lire les instructions du fabricant puisqu'elles diffèrent selon chaque feu.

On allume les pièces à l'extérieur, à bonne distance des spectateurs et de tout bâtiment ou matériel combustible. Gardez de l'eau à portée de main afin d'éteindre un début d'incendie possible.

On ne doit pas allumer de feu dans des contenants de verre ou de métal.

Seul un adulte peut faire usage de feu d'artifice. Une fois le spectacle terminé, rangez les feux non utilisés dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants.

François Gingras
Technicien en prévention des incendies
Coordonnateur en sécurité incendie
819 629-2829, poste 240
francois.gingras@mrctemiscamingue.qc.ca